



PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 26 JUILLET 2023

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mercredi 26 juillet 2023 à 19h07 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents :

madame la conseillère	Anolise Brault Jacynthe Potvin
messieurs les conseillers	Francis Grégoire Sylvain Lafrenaye Pierre Letendre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présent Monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier- trésorier par intérim.

Monsieur le conseiller Richard Hébert est absent.

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2.0 Lecture de l'avis de convocation

Madame le maire donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil tel que requis.

2023-07-192

3.0 Résolution concernant les travaux à l'hôtel de ville

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de réfection à l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal entend utiliser la subvention consentie à la Municipalité dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE 5 entrepreneurs ont été invités à présenter une proposition et qu'un seul s'est manifesté :

- Construction Jonathan Cyr	96 488,17 \$
-----------------------------	--------------

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité prévoit qu'un tel contrat peut être accordé de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu d'accepter la proposition de Construction Jonathan Cyr au montant de 96 488,17 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-193

4.0 Résolution concernant la demande de permis 2023-0125

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 2 709 866 situé au 1280, rue Cécile à Saint-Jude ont présentés une demande de permis afin de refaire la membrane de la toiture;

ATTENDU QUE les propriétaires ont été informés que la construction était en contravention à la réglementation en vigueur relativement à la présence d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE l'émission d'un permis sur cet immeuble dont l'implantation est jugée non conforme ne viendrait qu'augmenter le dommage;

ATTENDU QUE la réglementation ne permet pas d'émettre un permis sur un immeuble dérogatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Pierre Letendre

et résolu de confirmer que l'émission du permis en lien avec la demande 2023-0125 datée du 13 juillet 2023 est en contravention à la réglementation municipale et ne peut donc être émis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-194

5.0 Résolution concernant la disposition d'un véhicule et l'acquisition d'un véhicule de remplacement

ATTENDU QU' il est devenu nécessaire de procéder au remplacement du camion de déneigement de la Municipalité de marque Kenworth, modèle T 800 de l'année 1990 avant le début de la prochaine saison hivernale;

ATTENDU QUE le délai d'attente pour la livraison d'un véhicule neuf après l'appel d'offres est au-delà d'un an;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une proposition pour l'acquisition d'un véhicule de marque Western Star, modèle 4900 SE de l'année 2005 incluant l'équipement de déneigement et d'épandage d'abrasifs pour un montant de 85 000 \$;

ATTENDU QUE le fournisseur offre à la Municipalité de racheter son camion de marque Kenworth pour la somme de 5 500 \$ plus taxes, la Municipalité conservant l'équipement de déneigement et ainsi que les pneus du Kenworth qui remplaceront ceux du Western Star;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité permet l'acquisition de ce véhicule de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Pierre Letendre

ET résolu d'accepter la proposition des Camions Dubois pour l'acquisition d'un camion de déneigement de marque Western Star, modèle 4900 SE de l'année 2005 incluant l'équipement de déneigement et d'épandage d'abrasifs pour un montant de 85 000 \$ plus taxes.

Il est également résolu de céder aux Camions Dubois le camion de déneigement de la Municipalité de marque Kenworth, modèle T 800 de l'année 1990 excluant l'équipement de déneigement ainsi que le remplacement des pneus par ceux provenant du camion Western Star pour un montant de 5 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.0 Période de questions

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance. Aucune participation citoyenne.

2023-07-195

7.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

et résolu de lever la séance à 19h12

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Denis Meunier,
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Annick Corbeil,
Maire